Centre universitaire Ziane Achour - Djelfa
Institut de sciences de la nature et de la vie
Département d'Agropastoralisme

L'intervention de l'état en agriculture

Par:
TOUAHRIA Dahmane 70704007.
BOUHALI Abdelbaki 70704062.

Chargé du module: Atchemdi.

Année universitaire:2007/2008.

Sommaire

Introduction

En matière d'agriculture et d'alimentation, dans un pays en développement, l'intervention de l'Etat, de façon générale, est d'assurer la sécurité alimentaire du pays de façon permanente, de favoriser l'accroissement de la productivité de toutes les terres disponibles (terres labourables, parcours et forêts), et enfin, particulièrement dans les pays méditerranéens du Sud, de préserver à long terme la fertilité de ces terres (lutte contre l'érosion et la désertification). Il s'agit là de missions de service public que tout Etat digne de ce nom se doit d'assumer.

En Algérie, des années 1960 jusqu'à la deuxième moitié des années 1980, l'intervention de l'Etat pour assurer ces missions a été faite dans le cadre d'un système politique et économique déterminé (régime de parti unique, secteur public économique dominant et fortement centralisé, relative déconnexion par rapport au marché mondial...). Durant cette période, cette intervention s'est traduite par des résultats modestes en matière d'accroissement de la production agricole et, corrélativement, a eu pour effet une augmentation considérable de la dépendance alimentaire.

La formidable chute des prix des hydrocarbures en 1986, les événements politiques de 1988 et les bouleversements mondiaux depuis la destruction du mur de Berlin, ainsi que le bon état du budget dans les dernières années, ont amené l'Etat à modifier son intervention dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

LE CONCEPT DE DEVELOPPENIENT:

Le développement se définit comme la croissance de la productivité du travail disponible ; « donc de l'ensemble du travail et pas seulement d'une partie de celui-d : cela implique une politique de développement qui suppose la minimisation du taux de chômage ». Dans un pays, l'utilisation de cette croissance de productivité à la satisfaction des besoins de tous en fonction de la participation de chacun à la création de la richesse produite ou en fonction de l'utilité sociale de l'activité de chacun.

LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT RURAL:

Le développement d'un espace rural va être d'abord un processus de changement des activités (économiques, techniques, sociales et culturelles) qui sont mises en œuvre dans cet espace.

LE CONCEPT D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT:

Selon (CAMPAGNE, 1995) : « un projet de développement se définit comme un ensemble de mesures et d'actions visant à mettre en œuvre un objectif défini dans un cadre spatial et à un horizon temporel fixé avec précision ».

LE. CONCEPT DE LA CROISSANCE:
La croissance n'est pas le développement, mais il n'y a pas de développement sans croissance.
On appelle "croissance économique d'un pays les richesses nouvelle (nouvelles par rapport à l'année précédente) produites par ce pays durant une année.

LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES ECONOM1QUES DURANT LA DECENNIE 1960:
Les premières années d'indépendance (1963—1966):

Le secteur public dit autogéré, « né juridiquement en Mars 1963, occupe les meilleurs terres du pays et dispose d'équipements sans aucune mesure avec ceux existant dans le secteur agricole prié ». Le secteur public dit autogéré

« Organisé sur environ 3 millions d'hectares d'anciennes terres coloniales récupérés par l'Etat, fournissait à cette époque 75(y0 de la production agricole brute. Le secteur privé agricole, formé de plus de 600000 exploitations agricoles, fournissait le reste ».

Dès les premières années de l'indépendance, l'Algérie lance un vaste programme de lutte contre l'érosion.
Le programme de Défense et Restauration des Sols (DRS). Ce programme qui avait un double objectif:

* freiner l'érosion en zone de montagne.
* améliorer les revenus des riverains à travers la plantation d'espèces arboricoles.

Plan triennal 1967-1969:

Le champ d'influence de ce premier plan était restreint, puisqu'il ne concernait que des administrations centrales, et agissait par le moyen de budget d'équipements annuels, centralisées aux mains de ministère.
Puisque « la mise en place de liaisons dynamiques entre l'agriculture et l'industrie est condition non exclusive mais nécessaire d'un développement rapide et continu de l'économie, l'agriculture doit permettre la rentabilisation de l'industrie. L'industrie doit permettre l'amélioration de la productivité agricole ». L'Algérie dans ce premier plan a consacré plus de la moitie des investissements à l'industrie.

LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES ECONOMIQUES DURANT LA DECENN1E (1970):

1ère plan quadriennal 1970-1973:

Le premier plan quadriennal ce fait l'objet d'une large concentration lors de sa préparation, mais limités au niveau central, les échelons de wilaya n'ayant pas donnés un avis et les communes n'ayant pas été associés. C'est un plan centralisé dans la répartition comme dans l'exécution mais plus cohérent et plus précis que le triennal qui l'a précédé, compte tenu du progrès qu'a connue la planification grâce une amélioration de l'information et à l'extension du contrôle de l'Etat sur l'économie.

L'objectif du premier plan quadriennal est de nourrir et de mieux nourrir une population à croissance rapide grâce à une utilisation intensive des potentialités naturelles, à la conservation et au développement des potentiels de production.
Dans son exécution, le I er Plan quadriennal est resté centralisé. Cependant, la part des entreprises publiques â caractère économique, à investissement directement productif qui ont présenté ces particularités rend en fait le secteur agricole plus complexe plus difficile à faire entrer et organiser dans le cadre d'un plan.
L'activité agricole elle-même, obéissant à des phénomènes naturels assez imprévisibles, à des contraintes humaines très fortes, ne peut pas se combiner de procédure et de règles bureaucratiques, et rigides.

2ème plan quatriennal 1974 — 1977:

On peut dire cependant qu'en agriculture, le plan s'exécute selon les mêmes modalités et procédures que pour l'ensemble des autres secteurs économiques.
* Cependant certaines déférences sont apparaît en raison de caractère particulière à l'agriculture tel que le nombre considérable d'unité de production agricole. Leur diversité, et le mode d'organisation des services de l'exploitation agricole.

* Il s'agit, en outre, d'utiliser au mieux les ressources disponibles limitées pour équipée le secteur de la révolution agraire de la même façon que le secteur autogéré. Mais l'échec de la coopération spontanée et la faible croissance de la production agricole obligent l'Etat à en sentir de nouveau crédit au secteur privé à partir de 1976-1977.

La révolution agraire:

La politique de révolution agraire. Commencée en 1972- 1973, comprenait quatre phases.

* La première règle, l'attribution des terres agricoles domaniales et communales;
* La deuxième consacrée à la limitation de la grosse propriété foncière agricole;

* La troisième à l'application de la révolution agraire dans les zones de parcours steppiques ;

* La quatrième au même objet dans les zones forestière.

Donc, la révolution agraire était un changement révolutionnaire dans ta vie gestion des terres et parcours en somme.

Cette modernisation voulue devait atteindre deux objectifs:

* augmentation des productions par une meilleure utilisation des terres.

* La fixation des gens dans les compagnes par le croissement des emplois dû l'intensification obtenue par l'irrigation de changement des assolements, développement de l'élevage et donc d'éviter leur afflux vers les villes.

D'une façon générale la révolution agraire vise à moderniser plus rapidement l'agriculture jusque-là privé, constituée de grandes exploitations mécanisées sur les terres communales, domaniales, habous, et sur la partie des terres nationalisés aux dépens des absentéistes et des grandes population foncières, volonté d'encourager le groupement en coopérative, des petit fellah.

Le barrage vert:

Dans les années 1970, notamment dès 14/08/1974 un programme appelé « barrage vert » vise l'arrêt de l'avancée du désert par la création d'une ceinture forestière à la 1sière de la steppe. Ce barrage vert a été suivi par des efforts de fixation des dunes. La technique consiste à élever des murets (tabias) surmontés de brise-vent secs tout en plantant au pied des tabias des espèces forestières adaptées.

PERIODE 1980-1989 :

Dans les années 1980, on remarque que l'état contenu de gérer, l'économie agricole de la même façon populiste à partir des investissements publiques et partir des créations des nouvelles entreprises agricoles publiques jusqu'à le 1986 ou le système populiste et l'économie agricole entre en crise à cause de la chute de prix de pétrole, dans ce moment là. Le pays ne peut plus à la fois honorer ses engagements extérieurs (paiement du service de la dette),

importer les biens et services nécessaires au fonctionnement des entreprises et à la création d'entreprises nouvelles, importer les biens et services de consommation auxquels les différentes couches de la population ont été habituées. La rareté des moyens de paiement extérieurs a conduit dans un premier temps à trouver des emprunts à des conditions désavantageuses et, parallèlement, à tenter de diminuer les dépenses en devises étrangères. Dans un deuxième temps, il a bien fallu accepter le rééchelonnement de la dette et les contraintes qui l'accompagnent.

La diminution des dépenses en devises ne pouvait pas, pour des raisons politiques, intéresser les biens de consommation courante (alimentation, médicaments et les biens industriels nécessaires au maintien – ne serait-ce qu'au même niveau – de la fourniture de biens et services de base : énergie, eau potable, habitat...). Elle a donc principalement touché les importations de biens d'équipement et des biens nécessaires au fonctionnement des entreprises. Ce qui a accru la crise. S'ensuivent la faiblesse de la création d'emplois alors que la demande est très forte, les licenciements accrus dans le secteur privé, l'aggravation du déficit des entreprises publiques auxquelles on interdit plus ou moins explicitement des compressions de personnel, la détérioration du budget de l'Etat obligé de supporter le déficit des entreprises publiques et de continuer à verser des salaires à une administration pléthorique.

PERIODE 1990 :

Pour ajuster l'économie Algérienne, les différents gouvernements commencent les politiques d'ajustement structural.

Le premier accord de stabilisation (*s t a n d - b y*) avec le FMI ne date que de 1989. Un autre accord intervient en 1991 et ne sera pas conduit à son terme du fait que le gouvernement de l'époque adopte un programme économique ne respectant pas les principaux points de l'accord. Le véritable premier accord de stabilisation, conclu et respecté, avec le FMI a été signé début avril 1994 et couvre la période du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. Depuis, l'Algérie subit les contraintes habituelles résultant d'un pareil programme. La dévaluation de la monnaie s'accélère, l'encadrement du crédit devient très strict, le rythme des dépenses publiques diminue grâce à la suppression d'un grand nombre de subventions, le commerce extérieur se libéralise, la vérité

des prix s'instaure progressivement (mais parfois brusquement), l'Etat commence à se désengager...
Les résultats du plan de stabilisation en 1994 restent faibles, d'après les dernières déclarations des autorités gouvernementales : 0,2 % de taux de croissance (le plan prévoyait 3 %) contre -2,2 % en 1993 ;
0,5 % de croissance de la consommation (contre -2,1 % en 1993) ; 1,2 % de croissance de l'investissement contre -3,2 % en 1993 ; réduction du déficit du Trésor de 9,1 % à 5,4 % du PIB entre 1993 et 1994 ; inflation maintenue à 28,5 %.
Et concernant le secteur de l'agriculture, on remarque principalement que :

Les investissements financés par le budget d'équipement pour ce qui est de l'ensemble agriculture-hydraulique ont fortement chuté.

Les investissements en matière d'hydraulique se maintiennent mieux que les investissements agricoles qui eux ont connu une chute beaucoup plus forte.

Mais cela ne signifie pas forcément que l'hydraulique agricole ait été favorisée outre mesure : du fait que les dépenses pour l'hydraulique recouvrent aussi bien l'hydraulique pour l'alimentation en eau potable que l'hydraulique agricole, il est fort probable que celle-ci ait davantage été favorisée que celle-là à cause de la forte pression des populations urbaines pour être servies en eau.

On remarque aussi toute une gamme des lois visent à libérer l'économie, les dépenses publiques libérer la commerce intérieure et extérieure et pour résoudre les problèmes des coopérations agricoles, et les problèmes de propriété agricole, mais tout ces politiques d'ajustement n'ont pas réussites à cause des problèmes sécuritaires budgétaires et bureaucratiques qui caractérisé les années 1990.

LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA)

1/ L'AVENEMENT DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PNDA) :

Capitalisant les enseignements tirés des expériences précédentes en matière de développement agricole. Le PNDA est venu rompre avec les démarches centralisées et uniformisatrices qui avaient prévalu jusqu'alors et exprime une volonté clairement affirmée d'ancrer l'agriculture dans la modernité. Le processus de mutation de l'agriculture engagé depuis une quinzaine d'années a connu une nouvelle impulsion, avec la mise en œuvre du plan national de développement agricole (PNDA), intervenu dans un contexte où la "dépolitisation" de Pacte agricole et la réhabilitation de sa dimension économique sont apparues nécessaires pour adapter l'agriculture à un envi ronflement national en évolution

FONDEMENTS:

Le Président de la république a réaffirmé les grandes orientations de po1itiqueagrico1e qui s'articulent notamment sur:

«La promotion du secteur agricole, au centre d'enjeux importants pour les équilibres de toute nature dans notre pays, et pour un devenir national fondu sur le développement durable et *harmonieux.*

Cette promotion passe par la prise en compte de son importance au plan de l'équilibre sociale, de L'équilibre écologique de l'équilibre économique et du développement durable.

La nécessite de dépasser la surpolitisation des problèmes de l'agriculture qui contribue à occulter des réalités pratiques et à déclasser dans l'ordre des recherches de solutions concrètes et objectivement adaptées à la correction des handicaps dont soufre le secteur. De même qu'elle a engendré des visions globalisantes et centralisatrices faiblement en prise avec les réalités multiples et contrastées du terrain et à l'origine des actions inachevées, de l'investissement humain sur la modernisation et la productivité du secteur. Les exigences d'évolution qualitative qui se posent dans les autres secteurs de l'économie nationale concernent aussi, et plus intensément sans doute,

l'agriculture.

A cet égard, les dispositifs particuliers du financement de l'agriculture devront perspectives de son intensification de son extension spatiale et de sa diversification. des gisements importants pour le développement de l'emploi de manière générale, et plus particulièrement pour la réduction des disparités de niveau de vie entre le milieu urbain et le milieu rural» (Extraits du discours du 26/11/*2000* de son Excellence le Président de la République).

Le Plan National de Développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance de l'économie national et des objectifs du programme du Président de la République.

« La promotion du secteur agricole, au centre d'enjeux importants pour les équilibres de toute nature de notre pays, et pour un devenir national fondé sur le développement durable et harmonieux. Cette promotion passe par la prise en compte de son importance au plan de l'équilibre sociale, de l'équilibre écologique, de l'équilibre économique et du développement durable **».** (Extraits du discours du 26/11/2000 de son Excellence le Président de la République)

OBJECTIFS :

Le plan de développement agricole vise notamment :

- L'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays.
- Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation.
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement.
- L'amélioration de conditions de vie et de revenus des agriculteurs.
- Le renforcement du cadre de fonctionnement de l'économie national.
- Créer les conditions d'une pleine valorisation de nos ressources et de mener les actions nécessaires pour assurer le reprise de accroissance économique et le développement de l'emploi.
- La rénovation des fonctions de l'administration.

- L ‘instauration d ‘un cadre de vue institutionnel et sociale ouverte, transparent et participatif.
- La décentralisation des pouvoirs.

COMPOSANTES DU PNDA:

Le PNDA s'articule sur la mise en œuvre de ses cinq composantes principales que sont :
* Le programme de développement des productions agricoles et de la productivité des différentes filières soutenues par le FNRDA.

* Le programme d'adaptation du système de culture aux différents milieux naturels (reconversion).
* Le programme de mise en valeur des terres agrco1es par la concession et celui de mise en valeur dans le Sud qui seront redynamises selon une approche nouvelle.
* Le plan national de reboisement dont les objectifs ont été réorientés en faveur de boisement utile et économique.
* Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe.

PRINCIPES GENERAUX DES INVESTISSEMET ELUGIBLES AU SOUTIEN DU FNRDA.

Les personnes éligibles au soutien sur le FNRDA:

. Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisé en coopératives, groupements professionnels ou associations dûment constituées.

. Les entreprises économiques publiques ou privées y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) intervenant dans les activités de production de transformation, de commercialisation et d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

Les projets dans ce cadre doivent répondre a trois critères :

. Economiquement viable.

. Ecologiquement durable.

. Socialement acceptable.

PROGRAMME D'ACTIONS:

Le gouvernement s'attachera à :

Clarifier le statut du foncier agricole par un dispositif juridique adapté à une exploitation plus économique des terres agricoles du domaine national et à la sécurisation des exploitations agricoles.

Préparer un projet de loi «orientation agricole pour l'ensemble des activités agricoles. Favoriser l'utilisation rationnelle des ressources en sol et en eau, étendre la superficie agricole utile par:

L'économie dans l'usage de l'eau:

. Le développement des zones de parcours et la proec1ion de la steppe au profit des communautés d'éleveurs et des ressources naturelles,
Le programme national de reboisement qui, outre la reconstitution de la subéraie à l'Est du pays et la protection des bassins versants des barrages devra privilégier les boisements utiles et économiques à l'aide de certaines espèces fruitières adaptées :

L'intéressement des populations riveraines des forêts à l'exploitation de leurs ressources; La dynamisation du programme de mise en valeur des terres par la concession qui porte, dans une première phase, sur 600.000 ha au niveau des zones montagneuses et steppiques. Ce programme aura un impact positif sur l'emploi. Les revenus et les conditions de vie des populations rurales:
La mise en valeur dans le sud avec un objectif de 350.0000 ha, à moyen termes, par l'encouragement des investissements directs nationaux et étrangers et la promotion du partenariat » (Extrait du programme du gouvernement).

Depuis, 2000, le pays a mis en œuvre une politique agricole à travers le Plan National de Développement Agricole (PNDA), pour réussir un véritable sauvetage de notre agriculture visant sa mise à niveau et sa modernisation pour relever les défis qu'impose la mondialisation des échanges.

La réalisation de ces programmes :

LE FONDS NATIONAL POUR LA REGULATION LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le soutien de l'État en faveur du développement et de la modernisation de l'agriculture est un fait indéniable perceptible, depuis l'an 2000, à travers les soutiens financiers alloués aux agriculteurs par le biais du fonds national pour le développement agricole (FNRDA).

Un bilan des activités soutenues par les pouvoirs publiques durant la période 2000-2005 a permis de relever l'effort consenti en ce domaine puisque sur un investissement total de prés de 4 milliards d'euros, le FNRDA a participé pour 58 % au financement des activités agricoles pour un montant de 2.3 milliards euros (Cf. Tableau 1), soit une dotation de 270 euros par hectare de superficie agricole utile.

Tableau 1. Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2000-2005)

Valeur	Investissement global	Soutiens FNRDA	Crédits CRMA*	Autofinancement des exploitants
Montants (Euros)	3 984 092 841	2 293 215 586	1 279 881 146	410 996 109
Structure (%)	100	58	32	10

Source : Synthèse du Gredaal

Une analyse selon les catégories d'activités soutenues permet, par ailleurs, de relever que les grandes cultures et l'arboriculture ainsi que l'irrigation ont représenté 80 % des investissements réalisés dans le cadre des programmes soutenus par le FNRDA. Ces activités ont bénéficié de 83 % des subventions accordées par le FNRDA aux exploitations agricoles (Tableau 2).

Tableau 2. Répartition des montants selon les catégories d'activités soutenues par le FNRDA				
Rubriques	Investissement global	Soutiens FNRDA	Crédits CRMA	Autofinancement
Cultures spéciales et industrielles	7	7	10	5
Énergie	0	0	0	0
Équipement de stockage et transformation	7	3	12	14
Grandes cultures	16	11	23	22
Irrigation	48	55	37	44
Nouvelles plantations arboricoles	15	17	13	10
Réhabilitation des plantations arboricoles	1	1	0	0
Productions animales	5	6	4	4
Protection phytosanitaire	0	0	0	0
Total générale	**100**	**100**	**100**	**100**
Source : Synthèse du Gredaal				

Le taux d'autofinancement des investissements a été particulièrement élevé pour la mobilisation et la consommation d'énergie (17 %), l'acquisition des équipements de stockage et de transformation (21 %), les grandes cultures (14 %) et la protection phytosanitaire (63 %). Cf. Tableau 3

Tableau 3. Part des soutiens "FNRDA" et de l'autofinancement dans les investissements agricoles réalisés dans le cadre du PNDA (2000-2005)			
Rubriques	FNRDA %	Crédits %	Autofinancement %
Cultures spéciales et industrielles	**51**	**41**	**7**
Energie	**42**	**41**	**17**
Equipement de stockage et transformation	**22**	**57**	**21**
Grandes cultures	**41**	**45**	**14**
Irrigation	**66**	**25**	**9**
Nouvelles plantations arboricoles	**65**	**29**	**7**
Réhabilitation des plantations arboricoles	**87**	**8**	**5**
Productions animales	**65**	**27**	**8**
Protection phytosanitaire	**25**	**11**	**63**
Total générale	**58**	**32**	**10**
Source : Synthèse du Gredaal			

Une analyse des dépenses réalisées selon les grandes catégories de produits montre que l'essentiel des montants est allé vers les grandes cultures et l'arboriculture, les productions animales n'ayant bénéficié que de 14 % des subventions du FNRDA (Tableau 4)

Tableau 4 Structure des investissements réalisés dans le cadre du PNDA (2000-2005)

Rubriques	Investissement global	Soutiens FNRDA	Crédits CRMA	Autofinancement
Cultures spéciales et industrielles	17	16	19	13
Grandes cultures	36	27	45	53
Arboriculture	35	43	27	25
Productions animales	12	14	9	10
Total générale	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Synthèse du Gredaal

LES RESULTATS OBTENUES ET LES PERSPECTIVES:

Les retombées de ce plan sont aujourd'hui perceptibles : 1.008.000 emplois, 825.000 ha d'irrigués dont 167.000 ha en goutte à goutte, 1.000.000 ha d'arboriculture fruitière et viticole (500.000 ha en 1999), extension de la Surface Agricole Utile (SAU) de 713.000 ha, amélioration des disponibilités caloriques passant de 3.900 Kcal/j/habitant à 4.900 Kcal/j/habitant, valeur de la production de 8,8 milliards de dollars, taux de croissance de 6,5 pc retour des populations rurales...

Ces retombées démontrent la pertinence de ce plan qui a amorcé une véritable réhabilitation de l'économie agricole et favorisé la création de multiples créneaux d'investissements en amont et en aval pour la promotion d'une agriculture productive et moderne plus attractive pour une jeunesse cultivée de plus en plus séduite par l'agriculture et le monde rural, viables et rentables.
Les principaux résultats capitalisés au titre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) se présente comme suit :

Le programme de reconversion visant l'adaptation des systèmes de production aux conditions pédoclimatiques a permis de réduire sensiblement la pratique de la céréaliculture dans les zones fragiles en la remplaçant par des cultures plus adaptées contribuant à protéger, voire à revaloriser ces terres marginales, notamment par les plantations viticoles et arboricoles rustiques et rentables.

Le programme de développement des filières a permis l'amélioration significative des disponibilités en produit agricoles favorisant ainsi l'accès et l'accessibilité des consommateurs à ces produits et contribuant à une amélioration sensible de la sécurité alimentaire du pays. Cette approche a permis d'atteindre les résultats suivants :

i) La superficie réservée à la céréaliculture s'est stabilisée autour de 3 millions d'hectares (alors qu'elle était de 4 millions) localisées au niveau des zones potentielles et intermédiaires ayant permis d'améliorer sensiblement la production annuelle avec une moyenne annuelle de plus de 33 millions quintaux contre 22 millions durant la dernière décennie.

ii) la superficie arboricole et viticole a été multipliée par deux portant le potentiel productif de 500.000 ha à 1 million d'hectares.

iii) en termes d'irrigation, le développement des techniques d'irrigation localisée a permis de réaliser de substantielles économies d'eau ayant permis de porter la superficie irriguée à plus de 800.000 ha contre 300.000 ha en 1999.

Le programme de mise en valeur des terres par la concession et l'accession à la propriété foncière a permis de mettre en valeur plus de 700.000 ha représentant un accroissement de 9 pc de la surface agricole utile, tout en créant des pôles d'activités agricoles au niveau des zones rurales repeuplées de nouveau à travers la création de nouvelles activités et exploitations agricoles favorisant la création d'emplois et l'amélioration des revenus des populations concernées.

La protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification ont également constitué des axes importants du Plan National de Développement Agricole (PNDA) à travers la mise en œuvre de programmes de développement forestier et de développement du pastoralisme et de la

steppe. C'est ainsi que près de 200.000 ha ont été reboisés auxquels s'ajoutent les actions de conservation du sol, de désenclavement, de prévention et de lutte contre les incendies renforçant ainsi la protection des bassins versants protégeant les barrages de l'envasement.

Les actions engagées au niveau des zones steppiques ont contribué à réhabiliter plus de 3 millions d'hectares sur les 7 millions d'hectares de parcours fortement dégradés grâce à la mise en défens et aux plantations pastorales.

Es actions de conservation des sols et de domestication des eaux de ruissellement, en les utilisant pour l'irrigation, ont également contribué à mieux protéger les parcours et à tripler l'offre fourragère atteignant près de 4 milliards d'unités fourragères soit l'équivalent de près de 40 millions de quintaux d'orge, tout en densifiant les points d'eau pour l'abreuvement des cheptels.

Les opérations de mieux en mieux maîtrisées par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS) ont également permis de réaliser 1.800.000 m3 d'ouvrages de protection, la construction de 1.000 "ceds" pour l'irrigation par épandage de 487.000 ha de fourrages, la réalisation de 6.000 points pour l'abreuvement du cheptel.

Le développement harmonieux de l'agriculture et du monde rural a permis la conjugaison des actions simultanément engagées dans le cadre des programmes précités. Ceci a permis d'enregistrer de nombreux impacts mesurables parmi les lesquels :

i) la création de 1.008.000 emplois,

ii) l'intégration et la mise à niveau de plus de 300.000 exploitations agricoles dont 220.000 sont devenues bancables,

iii) une disponibilité accrue en fruits et légumes couvrant largement les besoins et dégageant même des excédents,

iv) l'amélioration des disponibilités caloriques qui sont passées a 4.800 kcal/k/hab contre 3.900 Kcal/j/ha au début de cette décennie,

v) une utilisation rationnelle des eaux d'irrigation par le développement de l'irrigation localisée (goutte à goutte) sur près de 200.000 hectares,

vi) l'extension de la surface agricole utile,

vii) le renforcement de la lutte contre la désertification par la réhabilitation de 3 millions d'hectares de parcours steppiques sur les 7 millions fortement dégradés et la protection de plus de 500.000 hectares dans les bassins versants,

viii) la revitalisation des espaces ruraux à l'origine de la stabilisation des populations rurales et du retour de celles qui ont fuit ces espaces pour diverses raisons économiques ou sécuritaires (1.043 projets forestiers pour 106.000 ménages, 725 projets en zone steppique pour 152.000 ménages, 693 projet de mise en valeur pour 43.161 ménages).

En 2005, la valeur de la production agricole est estimée à 8,8 milliards de dollars us. En outre, l'agriculture a constitué un des principaux facteurs de développement économique du pays avec un taux de croissance moyen de ces 5 dernières années de 6,5 pc.

Les résultats de l'année 2007 (Selon le ministre de l'agriculture SAÏD Barket, le Jeudi 10.04.2008) :

La production agricole représente à peu prés 10 pour cent de la PIB :

9.2 Milliards de dollar,
La superficie agricole utile est estimé de 8400 000 ha (7200 000 ha en 1999)

Production de la céréaliculture 42 millions qx (9 millions, produit en 1999), malgré la régression de la superficie de la céréaliculture de 3700 000 ha à 3200 000 ha, grâce a l'utilisation des techniques modernes dans la production céréalière (l'état soutient la céréaliculture dans les régions où la précipitation est supérieure à 300mm (Le but est d'atteindre l'autosatisfaction totale en 2015 en blé dure)

Une autosatisfaction presque totale en légumes.

Lutte contre la désertification : 3 millions d'hectares est protégés contre l'ensablement, parmi les 7 millions d'hectares qui est menacés par

l'ensablement.
La plantation de 500 000 arbres fruitiers depuis 2000.

Les résultats obtenus dans les régions steppiques :(Toujours selon le ministre de l'agriculture)

La production animale est représentée 43 pour cent de la production agricole totale en 2007,

3 millions ha de mise en défens.
La plantation de 250 000 ha des fourrages.
L'irrigation de 500 000 ha des plantations pastorales à l'utilisation des eaux superficielles.
7800 points d'eau (en 2000, 1 points d'eau pour 6000 ha, en 2007, 1 points d'eau pour 1400 ha).
La construction de 1800 barrages (la plupart sont des petits barrages).
La réalisation de 400 000 opérations d'insémination artificielle gratuitement.
La distribution d'orge : dans les deux dernier mois, Janvier et février 2008, Presque de 350 000 qx est distribués avec un prix spécial de 1550 DA/ q.

Les perspectives :

Au regard des perspectives de développement que se fixe le secteur pour l'horizon 2013, l'Etat a noté les tendances lourdes porteuses d'espoir, apparues à la faveur des premiers résultats enregistrés lors de la mise en œuvre des différents programmes du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR).

Les objectifs à atteindre à travers la poursuite du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), s'inspirent du programme du Président de la République dans ses aspects relatifs à la concrétisation de la politique de développement durable qui aura son importance par rapport aux autres activités économiques du pays.

L'Etat a approuvé la poursuite et le parachèvement de la mise à niveau des exploitations agricoles, en ciblant, à l'horizon 2009, les 250.000 exploitations agricoles restantes sur les 500.000 susceptibles de l'être.

Pour concrétiser cette mise à niveau, le programme concernera plusieurs axes, il s'agira d'une part de poursuivre les efforts de développement des techniques d'irrigation économisatrices d'eau à raison de 40.000 ha/an. Ensuite d'activer l'intensification des cultures constituant les produits de base de notre alimentation (céréales, légumes secs, pomme de terre) sur une superficie moyenne annuelle de 500.000 ha.

Pour rappel, le programme de l'hydraulique auquel le Président BOUTEFLIKA accorde la priorité, permettra, une fois réalisé, de mettre à la disposition de l'agriculture 350.000 ha irrigués, toutes formes d'irrigation confondues.

Il s'agira également de poursuivre l'immense effort d'extension du patrimoine productif arboricole, phoenicicole et viticole sur une superficie moyenne annuelle dépassant 50.000 ha, en veillant aux choix variétaux adaptés aux besoins des marchés national et international et en adaptant le parc matériel agricole aux conditions agro-pédoclimatiques semi arides et arides.

Enfin, cette mise à niveau sera confortée par l'élargissement du potentiel productif animal, principalement le bovin laitier, par l'amélioration des performances du cheptel local et par l'acquisition d'au moins 50.000 vaches laitières/an de hautes performances.

Toutefois, les résultats du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), ne pourront donner toute leur mesure sans la valorisation de la production agricole par la professionnalisation de l'activité agricole, la mise en place de filières, d'un dispositif de labellisation et de certification d'un certain nombre de produits agricole et la spécialisation de certaines régions et terroirs aux produits spécifiques de qualité.

S'agissant de l'extension de la Surface Agricole Utile (SAU), il est mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le programme de mise en valeur des terres par la concession sur une superficie de 400.000 ha, à raison de 100.000 ha par an.

Abordant la spécificité de l'espace steppique, le Président BOUTEFLIKA a mis en exergue la nécessité absolue de réhabiliter les parcours et de consolider la lutte contre la désertification par la mise en défens de 8 millions d'ha de parcours dégradés, la plantation d'espèces pastorales sur 500.000 ha de terres sévèrement menacées par la désertification, l'intensification de la production fourragère sur 200.000 ha en zones d'épandage de crues en sécurisant et en

améliorant l'alimentation du cheptel et la densification du réseau de points d'eau pour améliorer leur abreuvement.

Sur un autre plan, l'Etat, qui a toujours accordé un intérêt particulier au patrimoine forestier, grand pourvoyeur d'emplois et protecteur de la nature, a insisté sur la célérité dans la réalisation du Plan National de Reboisement visant la reforestation de 1.250.000 ha. Sa mise en œuvre va toucher 7100 localités rurales et les réalisations vont se dérouler à un rythme annuel soutenu, avec notamment 60.000 ha de plantations, 250.000 ha de traitement de bassins versants pour protéger les ouvrages contre l'envasement, 500.000 ha de lutte contre la désertification dans les zones steppiques, ainsi que le désenclavement des massifs (13.000 km de pistes déjà réalisés).

Le Président de la République a également mis l'accent sur la nécessité pour les secteurs des ressources en eau et de l'agriculture d'inscrire la protection des bassins versants avant toute réalisation de barrages.

Le plan national de développement rural :

Tous ces efforts de consolidation du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) ne peuvent donner leur pleine mesure sans être complétés par la dynamisation du réseau de fermes expérimentales et soutenus par un renforcement institutionnel visant la mise à niveau de 13 établissement de formation et la création d'une école supérieure des métiers de l'agriculture et de la foresterie en plus de la vulgarisation et de la formation continue dans l'agriculture et les métiers ruraux à tous les niveaux.

Le développement rural est une approche pragmatique qui prend en charge nos données spécifiques réelles pédo-climatiques, culturelles et socio-économiques et c'est aussi le lancement de bases solides qui réhabilitent la confiance des populations rurales dont la participation volontaire, responsable et consciente, constitue la condition sine qua non à toute réussite.

C'est ainsi que la dimension rurale a été perçue comme essentielle dans le processus de développement agricole engagé et cette composante a été intégrée dans la stratégie mise en œuvre transformant ainsi le Plan National de Développement Agricole (PNDA), en plan National de Développement Agricole

et Rural (PNDAR), Plan National de Développement agricole et Rural touchant une population de plus de 13 millions d'habitants dont plus de 70 pc de jeunes parmi lesquels 40 pc ont connu le chômage.

Par ailleurs, la politique de Renouveau Rural crée des conditions cohérentes et rationnelles de traduction sur le terrain des multiples orientations et instructions du Président de la République, particulièrement en matière de transparence, de développement durable, de déconcentration, d'implication des acteurs de base, d'équité dans l'accès aux ressources, de démocratisation, de développement harmonieux et équilibré. Elle se définit également comme une politique territoriale de développement et tient compte des différentes évolutions au niveau national et mondial.

La mise en œuvre d'une Stratégie National de Développement Rural Durable (SNDRD) a été élaboré et concrétiser,) à titre pilote, entraînant dans son sillage l'élaboration de 48 stratégies locales par wilaya et le développement d'instruments d'intervention adaptés.

A fin juin 2006, près de 2000 projets de proximité de développement rural intégré ont été mis en œuvre à titre expérimental. Ils ont concerné près de 260.000 ménages au niveau de 2420 localités dans 821 communes et ont permis la création de 93.000 emplois. Il est également prévu la mise à niveau ou la modernisation de 400.000 exploitations agricoles de plus de 5 hectares.

Aujourd'hui, estime l'Etat, ce recentrage et cette projection deviennent nécessaires :

- D'abord en terme de poids démographique (la population rurale, à fin 2005, est en progression, en comparaison avec 1998, même si son pourcentage par rapport à celui de la population urbaine baisse légèrement, 13.3 millions à fin 2005 - 40 pc - contre 12,2 millions en 1998 - 42 pc.

- Ensuite en terme d'espaces et de sécurité (979 sur les 1541 communes sont rurales)

- Enfin en terme d'avenir (70 pc des populations rurales ont moins de 30 ans). Les résultats de cet investissement, validés par la commission National de Développement rural ont été présentés au Président de la République qui a instruit le Gouvernement, à l'effet de construire et lancer dans les meilleurs

délais possibles, les programmes de développement des territoires ruraux proposés à savoir le programme de modernisation des villages et des k'sours : 2871 (entre 1000 et 5000 habitants) soit près de 6.000.000 habitants, le programme de diversification des activités économiques assurant des sources de revenus alternatifs dans lés zones rurales et aussi d'introduction des technologies nouvelles et de promotion des économies liées au développement durable et à la protection de l'environnement et le programme de protection et de valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux matériels et immatériels.

l'Etat a insisté sur la démarche adoptée qui privilégie l'approche participative en impliquant les populations concernées dans la définition et l'exécution de projets de développement personnalisés suscités par les données locales et encadrés par l'Etat à travers un soutien à l'investissement. Cette démarche repose surtout sur le développement d'activités agro-sylvo-pastorales et met à contribution les autres secteurs d'activités de l'Etat en fédérant à la base leurs apports pour soutenir et renforcer lesdites activités.

La revitalisation des espaces ruraux est non seulement une priorité de l'heure, d'une part, dans un souci de développement équilibré et harmonieux de tous les territoires sans exclusion mais aussi un enjeu capital dans la bataille de la production, d'autre part. Dans ce cadre, il est inscrit comme objectif, l'accompagnement de 600.000 ménages ruraux en vue de leur stabilisation, de l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs moyens d'existence en pérennisant et en accompagnant leurs activités productives.

Clôturant les débats, le Président de la République a tenu à souligner que l'agriculture, qui a connu de graves et dangereuses faiblesses dans les années 90, renaît de nouveau à la faveur de la mise en œuvre du plan national du développement agricole et rural et le soutien multiforme de l'Etat.

La poursuite des efforts doit converger vers la consolidation des acquis enregistrés par la promotion d'une gestion adaptée aux exigences dictées par la mondialisation, par l'amélioration du niveau de nos agriculteurs et par l'adaptation et la généralisation des techniques modernes de production et de préservation des eaux et des sols.

Les résultats enregistrés renforcent notre volonté de réduire sensiblement notre dépendance des ressources pétrolière qui nécessite une vision nouvelle

pour l'utilisation rationnelle de nos terres agricoles en exploitant au mieux les potentialités qu'elles recèlent tout en les protégeant dans l'optique d'un véritable développement durable. Dans ce cadre il a souligné la nécessité d'élaborer une carte de l'Algérie agricole.

Le président de la République a précisé qu'en dépit des aléas climatiques, dont l'aridité, le rythme imprimé au développement de l'agriculture algérienne en harmonie avec le monde rural et la protection de l'environnement démontre que l'Algérie, à moyen terme, est capable de répondre entièrement aux besoins alimentaires de sa population et qu'il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour la concrétisation de ces objectifs en s'inspirant des exemples de pays amis voire en mettant à contribution leurs experts pour l'amélioration de notre savoir-faire dans les divers domaines tels la production animale (lait et viandes), l'utilisation des eaux saumâtres et des eaux usées épurées pour l'irrigation, la lutte contre la désertification.

l'Etat a tenu à saluer tous les efforts réalisés avec le soutien de l'Etat et l'implication active des populations pour la concrétisation des programmes lancés dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) élargis à la revitalisation des espaces ruraux pour un développement harmonieux de l'agriculture et du monde rural.

Il a également insisté sur l'importance des acquis en matière d'extension des surfaces cultivables en soulignant l'opportunité de poursuivre la mise en valeur des terres par la concession et l'agriculture saharienne notamment, au niveau des zones oasiennes et péri oasiennes.

En conclusion, l'Etat a souligné que les premiers résultats enregistrés par la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) expriment des tendances lourdes porteuses d'espoir qui seront confortées par les différents programmes complémentaires (Soutien à la Croissance, Développement des wilayas du Sud, Développement des hauts plateaux).

Les problèmes rencontrés lors de l'application de PNDA dans le terrain :

D'une manière générale, et dans certains régions, les objectifs visés ne semblent pas avoir atteints les résultats escomptés du fait d'une mauvaise gestion due à la conjugaison de plusieurs contraintes à savoir:

. Contraintes administratives : liées à la diversité et l'ambiguïté des textes juridiques, aux conditions d'octroi de ces aides, ainsi qu'au manque de suivi sur les différentes activités, et à d'autres pratiques administratives qui fait que le traitement des dossiers ne se fait pas dans une transparence totale.

. Contraintes financières : liées au retard de financement.

. Contraintes d'ordre techniques : lies au manque *d'études des* projets, au manque d'évaluation et au non spécialisation de certains entrepreneurs qui réalisent les différentes actions.

. Contraintes liées à la participation non active des agriculteurs : dues essentiellement au désintéressement des agriculteurs des programmes élaborés par les pouvoirs publics. chose qu'on peut expliquer par le manque en matière de vulgarisation agricole qui est très insuffisante, de plus, au manque de la confiance des agriculteurs vis-à-vis des projets â cause des garanties exigées par la banque. A cela s'ajoute des contraintes liés à la pratique d'une l'agriculture traditionnel par des exploitants, la plupart du temps très âgés, et dont le niveau I d'instruction est faible. Cet état de fait se répercute directement sur l'assimilation des nouvelles mesures de la politique agricole.
Il apparaît clairement que le but initial recherche travers la mise en place des fonds du soutien n'est pas atteint. et le résultat principal est que la production agricole reste essentiellement dépendante en premier lieu des conditions climatiques.
Cependant, à ce stade d'application du PNDA. Ont peut pas présenter un jugement définitif sur son impact. Néanmoins, on a pu dégagé les principales obstacles qui pourrait être les causes de son échec.

CONCLUSION :

L'objet de ce travail était d'étudier et faire l'état des lieux des politiques agricoles entreprises en Algérie, d'abord il faut dire que :

Le *succès* de ces politiques engagent non seulement l'avenir de notre agriculture, mais constitue aussi une dimension essentielle de développement rurale durable et par delà de l'économie nationale et de l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire,

Et il faut annonces que l'agriculture économique et protectrice de l'environnement restera une activité économique fondamentale pour la prochaine décennie du fait des objectifs de sécurité alimentaire qui lui sont assignés, en plus de son rôle déterminant pour la revitalisation des espaces ruraux et l'harmonie des populations où qu'elles soient.

Elle est appelée à s'adapter aux effets de l'accord d'association avec l'Union européenne et de l'adhésion du pays à l'OMC (Adaptation à la mondialisation).

Références :

Mémoire de fin d'étude : Le plan national de développement agricole dans les régions steppiques. Situation et perspective. Cas de Région de l'Idrissia. Présenté par : Chinon Mohamed. 2005/2006.

http://www.gredaal.com/ddurable/portails/politiques.htm.

Slimane Bédrani, L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat. CEHEAM – Option méditerranéenne.

http://www.mae.dz. Rapport sur l'Agriculture et l'alimentation en Algérie.